



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2017-063

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2017

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2017-04-12-001 - Arrêté de délégation de signature à M Julien KERDONCUF,
directeur de cabinet (2 pages)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2017-04-12-001

Arrêté de délégation de signature à M Julien
KERDONCUF, directeur de cabinet

Préfecture de l'Ain

Direction des Ressources Humaines et du Patrimoine

Mission coordination du réseau juridique de l'État

Y:\DDMUTEM\CRJE\DELEGATIONS DE SIGNATURE\PRÉFET M. Arnaud
COCHET\ARRETES DE DELEGATION\CORPS PREFECTORAL\DIR CAB\
Arrêté 01 - Julien KERDONCUF - directeur de cabinet 12.04.2017.odt

A R R E T E
portant délégation de signature à M. Julien KERDONCUF,
sous-préfet, directeur de cabinet

Le préfet de l'Ain,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la route, notamment livre II, titre II et livre III, titre II,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R1424.16,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.263 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 23 août 2016 nommant M. Arnaud COCHET, préfet de l'Ain,

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant M. Julien KERDONCUF, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Ain,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 chargeant Mme Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de l'Ain et lui donnant délégation de signature,

A R R E T E

Article 1er

Délégation de signature est donnée, pour les matières relevant de ses attributions, à M. Julien KERDONCUF, sous-préfet, directeur de cabinet, pour signer:

1. les décisions, actes et correspondances relevant des attributions de la direction du cabinet (service du cabinet, communication externe, SID-PC),

2. les décisions, pièces et documents relatifs à l'expression des besoins et la constatation du service fait pour les dépenses relevant de ses services et de sa résidence, imputées sur le programme 307 hors titre 2.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien KERDONCUF, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Ain, Mme Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley, secrétaire générale par intérim de la préfecture de l'Ain le supplée.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 portant délégation de signature à M Julien KERDONCUF est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié à M. Julien KERDONCUF, sous-préfet, directeur de cabinet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 avril 2017

Le préfet,

Arnaud COCHET